

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 26 MARS 2009

L'an 2009 et le 26 mars à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PALADEL Christian, Maire.

Présents : PALADEL Christian, PASCAL Jean, TALAGRAND Eric, AUDIBERT Odile, DESCHANEL André, GUARNER Marie-France, POUDEVIGNE Danielle, LEYDIER Henri.
Excusés : OZIOL Marie-Thérèse (pouvoir à POUDEVIGNE Danielle), BLACHERE Marie-Louise (pouvoir à PALADEL Christian), BOYER Paul.
Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Objet : **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Après avoir invité le Maire à se retirer, le 1er adjoint présente le compte administratif du maire pour l'exercice 2008.

Celui-ci fait état des résultats suivants :

- 121.675,09 € en recettes et 68.102,78 € en dépenses de fonctionnement dégageant ainsi un excédent de 53.572,31 €.

- 136.560,93 € en recettes et 117.639,65 € en dépenses d'investissement se traduisant par un excédent de financement de 18.921,28 €.

- 22.074 € en recettes et 89.968 € en dépenses de restes à réaliser en investissement à reporter sur le prochain budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du Maire.

Objet : **COMPTE DE GESTION 2008**

Après l'adoption du compte administratif, le Maire présente le compte de gestion du percepteur pour l'exercice 2008. Considérant qu'il est en tout point conforme au compte administratif du maire, celui-ci propose son adoption sans réserve.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Objet : **AFFECTATION DE RESULTAT**

Après l'adoption du compte administratif 2008, le maire propose les affectations de résultat de cet exercice.

Considérant l'excédent de fonctionnement de 53.572,31 € et le besoin de financement en investissement après intégration des restes à réaliser tant en recettes qu'en dépenses, il est proposé d'affecter la somme de 48.980 € au compte 1068 en investissement et la somme de 4.592,31€ au compte 002, excédent de fonctionnement reporté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation de résultat.

Objet : **TAUX FISCALITE 2009**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de modifier une partie des taux d'imposition applicable en 2009 aux quatre taxes directes locales. Il décide de retenir les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 5.09 % (contre 4.94 % en 2008),
- Taxe foncière (bâti) : 4.71 % (contre 4.57 % en 2008),
- Taxe foncière (non bâti) : 33.90 % (sans changement),
- Taxe professionnelle : 10.49 % (sans changement).

Objet : **BUDGET PRIMITIF 2009**

Le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2009 qui s'équilibre de la manière suivante:

- en section de fonctionnement : 102.129 € en recettes et dépenses ;
- en section d'investissement : 204.859 € en recettes et dépenses.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer, adopte à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2009 tel que présenté par le Maire.

Objet : **DELEGUES SYNDICAT BASSIN VERSANT CHASSEZAC**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2007 approuvant la création d'un syndicat d'étude chargé de l'élaboration d'une procédure contractuelle (type "contrat de rivière") pour une gestion globale et concertée des rivières du bassin versant du Chassezac et l'adhésion de la commune,

Vu les statuts et en particulier l'article 5 relatif à la composition du comité syndical,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de désigner Christian Paladel en tant que délégué titulaire et Eric Talagrand en tant que délégué suppléant pour représenter la commune au syndicat du bassin versant du Chassezac.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.